ecofi Actifs pour le futur

DYNAMIS SOLIDAIRE ISR

Fonds Commun de Placement d'Entreprise.

Rapport annuel au 31 décembre 2025

GROUPE CREDIT COOPERATIF

I. Caractéristiques de l'OPC 3
II. Rapport de gestion 7
III. Informations règlementaires 13
IV. Rapport du Commissaire aux Comptes 17
V. Comptes annuels 22

I. Caractéristiques de l'OPC

Société de gestion par délégation

ECOFI INVESTISSEMENTS - 12, boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 NANTERRE Cedex

Dépositaire

CACEIS BANK France - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 MONTROUGE

Classification

La classification AMF de l'OPC est actions des pays de l'Union européenne.

Affectation des sommes distribuables (résultat net et plus-values) :

Libellé	Code ISIN	Affectation du résultat	Affectation des plus-values
Part C	FR0010855528	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion

Le FCPE est un fonds solidaire individualisé de groupe ouvert aux salariés et autres souscripteurs des entités du groupe Orange qui a pour objectif d'optimiser la performance d'un portefeuille investi en actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne et géré de façon discrétionnaire sur le thème du développement durable.

Par ailleurs, l'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC.
L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

Par ailleurs, l'OPC prend également en compte l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12) avec pour objectif d'obtenir un écart de rémunération non ajusté entre les sexes inférieur à celui de son univers d'investissement. L'écart est calculé comme la différence entre la rémunération des hommes et la rémunération des femmes, divisée par la rémunération des hommes, selon la méthodologie de MSCI Research ESG.

Indicateur de référence

MU 200 (cours de clôture et dividendes nets réinvestis) ; 25% Barclays Euro Aggregate 3-5 ans Total Return (cours de clôture et coupons nets réinvestis) ; 10% €STR.
La gestion financière de l'OPC ne vise pas à répliquer cet indice, l'OPC n'étant ni indiciel ni à référence indicielle. Cet indice ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement de l'OPC mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le risque qu'il peut attendre de son investissement dans l'OPC.

- L'indice FCI EMU 200 est un indice actions. Il mesure la performance du marché de la zone Euro des grandes et moyennes capitalisations sur la base d'un panier de 200 émetteurs. Il est calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux Fair Cost Index (FCI). Le code Bloomberg est : FCIEMU2N. L'indice est disponible sur le site : https://faircostindex.fr/. L'administrateur FCI est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.
- L'indice Barclays Euro Aggregate 3-5 ans Total Return (cours de clôture et coupons nets réinvestis) est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euro de maturités comprises entre 3 et 5 ans et dont la notation minimum est BBB- (catégorie « Investment Grade ») sur l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) ou sur l'échelle de l'une des deux autres agences de notation retenues parmi les agences de notations reconnues (Fitch Ratings et Moody's Investors Services). La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant. Le code Bloomberg est : LE35TREU Index. Site internet de publication de l'indice : http://www.bloomberg.com.
- Au sein de la zone Euro, l'€STR (European Short Term Rate) constitue la référence principale du marché monétaire. Cet indice représente un taux moyen pondéré sur les prêts non garantis au jour le jour entre les banques et institutions financières. Il est calculé par la Banque centrale européenne. Le code Bloomberg est : ESTRON Index. L'administrateur de l'indice, en tant que banque centrale, n'a pas à ce titre à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, ECOFI Investissements dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

Le portefeuille est géré sur le thème du développement durable défini comme étant « la capacité des générations présentes à satisfaire leurs besoins d'aujourd'hui sans compromettre l'aptitude des générations futures à couvrir leurs propres besoins » (définition ONU - rapport Brundtland 1987).

A ce titre, les opportunités d'investissements dans les domaines suivants sont privilégiées : efficience énergétique, traitement de l'eau et des déchets, énergies renouvelables, santé, services à la personne et éducation, testing, inspection et certification.

Le processus de sélection des valeurs au sein de l'univers d'investissement s'articule comme suit :

(i) La poche actions du portefeuille est gérée sur le thème du développement durable au sens du règlement SFDR. Un investissement est considéré comme durable s'il contribue positivement à des objectifs environnementaux ou sociaux mesurés ou selon une méthodologie décrite dans l'annexe précontractuelle SFDR.
A ce titre, les opportunités d'investissement sont orientées, notamment, vers des entreprises dont l'activité est liée aux domaines suivants :
• électrification ;
• éfficience énérgétique ;
• gestion des ressources et valorisation des déchets ;
• préservation des ressources ;
• énergies alternatives & solutions propres ;
• protection & sécurité ; • santé ;
• nutrition & bien être.
Il est précisé que les investissements en actions du FCP, tout restant en lien avec la thématique du développement durable, pourront évoluer et cibler des domaines d'activité autres que ceux listés précédemment.
Les entreprises sélectionnées devront avoir au moins 25% de leur activité (part du chiffre d'affaires et/ou de l'excédent brut d'exploitation) et/ou de leur Recherche & Développement (pourcentage annuel) liées à l'une au moins des 8 thématiques précitées. Ce pourcentage pourra être inférieur dans les cas suivants :
• conglomérats dont une branche d'activité est liée à l'une des thématiques,
• sociétés dont un ou plusieurs produits/services liés à l'une des thématiques sont appelés à se développer au-delà de 25% de l'activité ou de la Recherche et Développement.

(ii) L'OPC intègre de façon systématique une analyse ESG de cet univers d'investissement qui influence de façon significative la sélection des instruments dans lesquels l'OPC investit.
Cette analyse est menée selon notre méthodologie d'analyse extra-financière et de notation propriétaire PRISME (Planète, Résultat, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement) et porte sur 90% minimum du portefeuille (hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, les liquidités détenues à titre accessoire et les actifs solidaires). Elle conduit à réduire l'univers d'investissement initial du fonds de 30% minimum.
Notre méthodologie PRISME se caractérise par une approche équilibrée et engagée dans les trois domaines, Environnement, Social et Gouvernance. Elle permet une approche plus globale des risques liés aux investissements en ne se limitant pas au prisme financier et repose sur les trois principes suivants :

<u>Une sélection des émetteurs selon leur note PRISME</u>
L'évaluation de la performance ESG des émetteurs repose sur une approche « best in universe » et se fonde sur notre méthodologie propriétaire PRISME qui conduit à attribuer une note PRISME aux émetteurs, comprise entre 0 et 10 (10 étant la meilleure note), au sein de laquelle les trois domaines E, S et G sont équipondérés.

Pour déterminer les notes E, S et G qui composent à parts égales la note PRISME, l'équipe ISR s'appuie sur l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research au sein de laquelle elle surpondère 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine) :
- Pour le domaine Environnement : Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité ;
- Pour le domaine Social : Non-discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5 ;
- Pour le domaine Gouvernance : Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA, Rejet des paradis fiscaux, Rémunérations liées à des facteurs ESG.

A titre d'exemple, les critères suivants sont retenus dans l'évaluation ESG des émetteurs fournie par l'agence de notation: politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes, ratification des conventions internationales environnementales, taux de scolarisation, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies.

La note PRISME obtenue permet ensuite de répartir les émetteurs en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés).
L'OPC peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 8 et, dans la limite de 10% de son actif net, dans des OPC externes ou sociétés non notées d'un point de vue ESG.

<u>Une politique d'exclusions sectorielles et normatives</u>
A travers l'application de notre méthodologie propriétaire PRISME, l'OPC exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements

controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.

Une politique d'exclusion des émetteurs controversés
Pour les émetteurs privés, les controverses sont évaluées sur une échelle de 1 à 5 et sur la base de 3 critères : gravité, implication et réaction de l'entreprise. Notre méthodologie propriétaire PRISME privilégie la gravité et la réaction de l'entreprise et favorise les émetteurs qui démontrent une volonté de s'améliorer avec des actions concrètes
et impactantes. Pour les émetteurs souverains, notre méthodologie s'appuie sur l'indicateur « Promotion of democratic institutions » de MSCI ESG Research.
A l'issue de cette analyse, les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie sont exclus.

Dans le cadre de sa démarche PRISME, Ecofi Investissements s'engage à intégrer des critères extra-financiers en couvrant l'ensemble des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Cette approche vise notamment à atteindre plusieurs objectifs clés auprès des entreprises :
-Environnement : Ecofi Investissements incite les entreprises à élaborer des stratégies climatiques ambitieuses, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris, pour limiter le réchauffement planétaire et lutter contre le dérèglement climatique. Nous soutenons également les sociétés dans l'intégration des enjeux liés à la biodiversité au sein de leur modèle opérationnel, en promouvant une gestion responsable des ressources naturelles afin de réduire les pressions exercées par les activités humaines, ainsi qu'à travers des mesures de préservation, de protection et de restauration des écosystèmes.
- Social : Notre engagement vise à inciter les entreprises à améliorer le bien-être de leurs employés en promouvant un dialogue social constructif, en instaurant des mesures renforçant la santé et la sécurité au travail et en favorisant la formation de leurs salariés. Nous les encourageons à lutter contre toute forme de discrimination et à intégrer des considérations relatives à l'impact social de leurs activités sur les communautés locales. Par ailleurs, nous soutenons une transition juste, conforme aux normes internationales (OCDE, Global Compact, OIT, etc.), veillant à ce qu'aucun individu ne soit laissé pour compte.
- Gouvernance : Ecofi Investissements promeut l'établissement de structures de contre-pouvoir efficaces au sein des conseils des entreprises, ainsi que la diversité à tous les niveaux hiérarchiques. Nous insistons sur l'importance de l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans les systèmes de rémunération des dirigeants, tout en encourageant les entreprises à s'acquitter de leur « juste part » en matière de responsabilité fiscale.

La méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec cette méthodologie mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur les pratiques environnementale, sociales et de gouvernance des émetteurs. Par ailleurs, même si des éléments prospectifs sont intégrés dans la méthodologie, anticiper l'apparition de nouvelles controverses reste difficile et peut entrainer une revue du profil de durabilité d'un émetteur.
Une présentation détaillée de, notre méthodologie propriétaire PRISME est disponible sur notre site internet : https://www.ecofi.fr/telecharger/pub/2254/code-de-transparence.

Au sein de l'univers d'investissement ainsi filtré, la décision d'investissement est prise de façon discrétionnaire par le gérant après l'appréciation des fondamentaux de la valeur sous l'angle du développement durable et avec une analyse de la rentabilité et des risques de la société émettrice.

Par ailleurs, le FCPE a également pour caractéristique de contribuer directement au financement d'acteurs non cotés de l'économie sociale ou environnementale à travers des investissements solidaires. Il a ainsi pour particularité de participer à la dotation en moyens financiers de personnes morales françaises ou européennes non cotées ayant la qualité d'entreprises solidaires (agrément préfectoral spécifique). A titre illustratif, il peut s'agir d'organismes porteurs de projets à forte utilité sociale ou environnementale, particulièrement ceux dont l'activité porte sur l'amélioration des processus environnementaux liés au développement durable (climat, eicience énergétique, production d'énergie renouvelable, traitement des déchets, cycle de l'eau, biodiversité).

Ces investissements solidaires représentent en permanence au moins 5% et au plus 10% du portefeuille. Ces investissements sont généralement réalisés en instruments de taux (plus rarement en actions), non cotés et non notés. Leur liquidité est faible. La rémunération attendue tient compte de l'objectif solidaire de ces émetteurs et est par nature inférieure à celle du marché. La part des émetteurs français visés à l'article L.3332-17-1 du Code du travail représente quant à elle au moins 5% de l'encours du FCPE.

Par ailleurs, l'OPC prend également en compte l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12) avec pour objectif d'obtenir un écart de rémunération non ajusté entre les sexes inférieur à celui de son univers d'investissement. L'écart est calculé comme la différence entre la rémunération des hommes et la rémunération des femmes, divisée par la rémunération des hommes, selon la méthodologie de MSCI Research ESG.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion.
Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.
Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de la Société de gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Le FCPE est soumis aux risques suivants :

- Risque de perte de capital : L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection du capital. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat.
- Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents actifs et classes d'actifs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les instruments et/ou les marchés les plus performants, ce qui peut entraîner des pertes d'opportunités et une baisse de la valeur liquidative.
- Risque action : Risque d'une baisse de la valeur du portefeuille en raison de l'évolution des marchés actions.
- Risque de change : Risque de l'impact sur le portefeuille de la variation des taux de change entre la devise dans laquelle l'OPC valorise ses actifs et les monnaies utilisées pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de taux : Risque d'une baisse de la valeur des instruments de taux détenus, et donc de la valeur liquidative, provoquée par une variation des taux d'intérêt. L'expression de ce risque est la sensibilité du portefeuille, qui représente la variation de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt. Ainsi, la valeur liquidative est susceptible de baisser, soit en cas de hausse des taux si la sensibilité du portefeuille est positive, soit en cas de baisse des taux si la sensibilité du portefeuille est négative.
- Risque lié aux titres solidaires : La détention de titres solidaires comporte des risques spécifiques car ces titres ne sont pas négociés sur un marché organisé. Le but est de réaliser des investissements solidaires dans de très petites structures dont la finalité n'est pas exclusivement la recherche du profit. Ces titres solidaires ne sont, par nature, pas cotés et sont peu liquides, sauf s'ils bénéficient d'une garantie de liquidité de la part d'un tiers, et ont des conditions généralement inférieures à et décorrélées de celles des entreprises commerciales, pouvant conduire, selon les circonstances, à des rendements nuls, voire négatifs, dans la mesure où, en sus de la traditionnelle analyse financière et de crédit, des critères particuliers d'analyse de nature extra-financière entrent en ligne de compte dans la décision d'investissement (prise en compte de la plus-value extra-financière des activités de l'émetteur). Du fait de ces éléments, la valorisation des titres solidaires peut donc connaître des fluctuations ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'investissement dans les petites capitalisations : sur les marchés des petites capitalisations, les volumes de transactions sont plus limités entrainant une liquidité moindre et une volatilité plus importante par rapport aux grands marchés, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à la gestion des garanties : L'investisseur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de l'OPC pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, l'investisseur peut également être exposé à un risque de liquidité, entrainant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.
- Risques liés aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : L'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entrainer un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.
- Risque juridique : Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.
- Risque méthodologique lié à l'analyse extra-financière : notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Un élément de subjectivité est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG et il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les informations ESG peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires.
- Risque de durabilité : il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Garantie ou protection

Néant

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

II. Rapport de gestion

Commentaire de gestion

Environnement économique et financier

Le 1er trimestre de l'année 2025 a été marqué par de nombreux bouleversements en matière de politique économique. Mentionnons tout d'abord le fait que D. Trump se soit montré (dans un premier temps) moins agressif qu'escompté vis-à-vis de l'Europe en matière de politique commerciale. Mais le premier mois de l'année a aussi coïncidé avec un autre événement, d'une importance plus subtile. Sur la seule journée du 27 janvier dernier, la capitalisation boursière de la société Nvidia a fondu de ~590 milliards de dollars. La cause : un nouvel outil d'intelligence artificielle (IA) baptisé « DeepSeek ». Sa particularité : développé en Chine, il utiliserait a priori moins de ressources informatiques pour obtenir des résultats similaires à ceux de ses concurrents américains. Dans son utilisation, DeepSeek est semblable à ChatGpt et porte le même nom que l'entreprise qui l'a développé. Trois éléments (au moins) les distinguent toutefois. Le premier est que DeepSeek est une entreprise chinoise, contrairement aux leaders américains du domaine. Le second est que son utilisation nécessite a priori moins de ressources, pour des résultats similaires. Le troisième, sans doute le plus important, est qu'il s'agit d'un outil « open source ». Autrement dit, son fonctionnement est ouvert et transparent, permettant aux utilisateurs les plus avertis de le comprendre et de le modifier. La réponse des marchés ne s'est pas fait attendre. La domination de l'indice S&P 500 par quelques valeurs du secteur de la technologie a d'emblée été remise en question. En outre, le « moment DeepSeek » rappelle à quel point l'environnement géopolitique est multidimensionnel. La guerre au sens propre du terme. La guerre commerciale. Et, bien sûr, la guerre technologique.

Les multiples annonces effectuées par D. Trump ensuite ont peu à peu créé un environnement très incertain. Que ce soit au travers d'une rhétorique agressive envers l'Ukraine, ou les menaces d'application de droits de douane. De quoi donner le tournis pour le consommateur, dont la confiance a fortement baissé et les anticipations d'inflation augmentées. Côté politique européenne, notons en février, la victoire du Chancelier en devenir allemand, Friedrich Merz, dont le programme économique et la position pro-regain d'autonomie stratégique en Europe ont été plébiscités. Le mois suivant, l'Allemagne et l'Europe avaient choisi de se réarmer par le biais de plans dédiés. Plus généralement encore, de regagner en autonomie stratégique. Ce tournant majeur est tour à tour le fruit de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les préconisations du rapport Draghi et l'attitude de D. Trump et J. D. Vance à l'égard de V. Zelensky en direct à la télévision.

L'Allemagne a donc annoncé vouloir investir massivement dans le réarmement et ses infrastructures (vertes notamment) par le biais d'un plan dédié de 500 md€ sur 12 ans et de la levée du frein à l'endettement, qui laisse entrevoir un montant total bien plus élevé encore. La Commission européenne a également dévoilé un plan de 800 md€, afin de faciliter le financement du réarmement des autres pays. Ces plans européens de réarmement s'inscrivent dans un cadre plus large de regain d'autonomie stratégique. Pour mettre en œuvre son réarmement et la décarbonation de son économie, l'Allemagne va faire travailler ses entreprises, mais aussi celles des autres pays de la zone Euro. Cela pourrait avoir des effets bénéfiques pour de nombreux pans de l'économie européenne et ainsi favoriser la réindustrialisation. En outre, des retombées positives en termes de gains de productivité sont à attendre, si ces dépenses sont en partie mobilisées dans la R&D (IA, nouveaux procédés de fabrication, efficience énergétique…). Cependant, des freins politiques et budgétaires subsistent, notamment en France, en Italie ou en Espagne.

Au cours du 1er trimestre 2025, Donald Trump a multiplié les annonces, notamment les menaces à l'encontre de ses partenaires commerciaux. L'incertitude liée à la rhétorique du Président américain a entraîné une dégradation du sentiment. La confiance des consommateurs américains a fortement diminué. Les électeurs démocrates se sont naturellement montrés pessimistes, tandis que les républicains l'ont été un peu moins, bien que leur moral ait également baissé à la marge. La perspective d'une hausse de l'inflation due à de nouveaux droits de douane inquiète. Le moral des entreprises, notamment celui des petites entreprises et des constructeurs immobiliers a aussi fortement reculé. S'agissant de l'Europe, les données d'activité se sont montrées ni bonnes, ni mauvaises. Une (timide) reprise conjoncturelle semblait même se former, grâce à la baisse de l'inflation et celle des taux directeurs.

Le 2 avril 2025, le Rubicon a toutefois été franchi avec le « Libération Day ». Lors d'une conférence de presse dédiée, Donald Trump a ainsi dévoilé les nouveaux droits de douane applicables le 9 avril au reste du monde. Le «tarif» de base est un taux universel de 10%. La plupart des pays du monde ont néanmoins écopé d'un taux personnalisé. Ainsi, en plus de ceux promulgués auparavant, la zone Euro s'est vu obtenir un taux de 20%, le Japon hérite de 24%, le Royaume-Uni de 10% et la Chine 34%. Ces taux reflètent a priori une réponse aux droits de douane appliqués par ces mêmes pays – par réciprocité donc. Pourtant, une manœuvre de rétro-ingénierie consistant à trouver la formule de calcul à partir des taux envisagés prouve le contraire. A la sortie de cette conférence, les premiers calculs faisaient état d'un taux moyen pratiqué par les États-Unis avoisinant les ~25%, contre ~2,5% à fin 2024, soit la plus importante hausse de droits de douane depuis 1890! Plus élevée encore qu'au moment de la loi Hawley-Smoot en 1930. La réaction des marchés financiers ne s'est pas fait attendre avec une baisse marquée des actifs risqués. Fidèle à sa posture « maximaliste » en vue d'obtenir des « accords », Donald Trump a peu de temps après mis en place un moratoire de 90 jours. La guerre commerciale s'est toutefois intensifiée avec la Chine sur une courte période durant laquelle les droits de douane appliqués à la Chine ont avoisiné les 150% ! La période a toutefois été propice aux négociations. Des accords partiels ont notamment abouti à une nette diminution de la facture pour le Royaume-Uni et la Chine. Donald Trump s'est érigé au rang de « personnage principal » et impose un narratif que le monde entier suit en tant que spectateur. Au cours des mois qui ont suivi, et tout particulièrement durant l'été, les négociations ont peu à peu abouti sur des accords commerciaux entre les Etats-Unis et la plupart des autres pays. La zone Euro et le Japon ont, à titre d'exemple, bénéficié d'un taux personnalisé de 15%, moyennant quelques exemptions.

Sur la seconde partie de l'année, les statistiques économiques publiées aux Etats-Unis ont de plus en plus mis en lumière les conséquences de la politique erratique de Donald Trump. L'inflation dans les biens touchés par les droits de douane a continué d'augmenter, de manière toutefois inégale et dans des proportions moindres qu'initialement escompté. Premièrement, en raison des stocks constitués par les entreprises en amont des droits de douane. Deuxièmement, car certaines ont préféré rogner sur leurs marges, pour éviter d'avoir à passer des hausses de prix auprès des consommateurs. Troisièmement, grâce à des négociations menées avec les différentes parties prenantes. Quatrièmement, car le monde des affaires – tout comme celui des marchés financiers – a été balloté au gré des annonces et des revirements de situation, tablant notamment sur le fait que D. Trump puisse revenir en arrière sur certaines de ses annonces (phénomène TACO, pour Trump Always Chickens Out). D'autres négociations ont également abouti, avec la Suisse notamment et des exemptions sur certains produits alimentaires ont été consentis. Au total, le taux effectif des droits de douane appliqué par les Etats-Unis au reste du monde a bondi de 2,4% fin 2024 à environ 15% fin 2025, négociations et exemptions incluses. L'inflation dans son ensemble n'a malgré tout que peu augmenté. La modération de l'inflation au sein de la catégorie des services ayant en partie compensée la hausse observée de celle des biens. Dans le même temps, le rythme de consommation des ménages américains a ralenti, sans toutefois se contracter fortement. Sans surprise, les produits les plus affectés par les tarifs ont été boudés, mais les ménages les plus aisés ont pu jouir d'un effet richesse positif dans le sillage de la hausse des marchés d'actions aux Etats-Unis en 2025. D'autre part et face au climat d'incertitude ambiant, les entreprises américaines ont réduit leurs intentions d'investissement et les petites entreprises ont fait preuve de pessimisme, notamment s'agissant de leurs perspectives d'embauches. Au sein des comptes nationaux, la faiblesse de l'investissement des entreprises a toutefois été masquée par un phénomène bien plus puissant : l'Intelligence Artificielle. On peut notamment estimer que les investissements au sens large dans le domaine de l'IA (construction de centre de données, dépenses en R&D…) ont expliqué 30% à 40% de la croissance du PIB au 1er semestre. Du côté du marché de l'emploi, une dégradation à bas bruit puis progressivement plus manifeste a été constatée. Face à l'incertitude Trumpienne et en raison de la politique migratoire menée par le nouveau gouvernement, les créations d'emplois se sont raréfiées, des destructions nettes ont même eu lieu dans de nombreux secteurs privés et le taux de chômage a légèrement augmenté. En fin d'année, les Etats-Unis ont connu le plus long *shutdown* (gel des budgets fédéraux) de l'histoire, du 30 septembre au 13 novembre, causant notamment l'arrêt de la publication de la plupart des statistiques économiques publiques. Ce n'est ainsi qu'en toute fin d'année que certaines d'entre elles nous sont parvenues, moyennant de nombreux trous et choix méthodologiques imposés par la situation. L'inflation totale américaine (CPI) est ainsi passée de 2,9% sur un an fin 2024 à 2,7% en novembre 2025 (dernier point de donnée disponible au 31/12/2025). Comme mentionné précédemment, la baisse notable enregistrée sur les derniers mois de l'année s'explique principalement en raison des choix méthodologiques effectuées par le BLS pendant le shutdown. L'évolution mensuelle de la catégorie des loyers (~40% de l'indice des prix hors énergie et alimentation) a notamment été minorée à 0% sur les mois d'octobre et novembre, contre une variation proche de 0,3%-0,4% habituellement. Les dernières prévisions du consensus disponibles à date tablent par ailleurs sur une croissance économique proche de 2% sur l'ensemble de l'année.

En zone Euro, les données économiques sont restées résilientes, malgré les droits de douane promulgués. L'accord sur les droits de douane passé entre les États-Unis et l'UE a permis une amélioration de la visibilité, mais sa mise en application est restée un sujet de préoccupation pour les entreprises. Les retombées positives du plan de réarmement et d'infrastructures allemand sur l'économie de la zone Euro sont attendues en 2026 et le sentiment des entreprises allemandes s'est, par anticipation, considérablement redressé. Cette forme de résilience a également masqué un certain nombre de disparités. La demande privée est restée faible et inégale, l'industrie manufacturière a peiné face aux services et les pays du sud se sont démarqués de ceux du cœur de l'Europe. En parallèle, certains indicateurs avancés se sont redressés, après plusieurs années de stagnation, témoignant, en dépit des éléments mentionnés plus haut d'un début d'inflexion cyclique. Il est également impossible de passer à côté des développements politiques en France, notamment la chute du gouvernement Bayrou et la difficulté pour les partis constituant les forces en présence de définir un budget pour 2026. Il n'en demeure pas moins que la réaction des marchés de taux a été plutôt « contenue » et que ces derniers semblent désormais coutumiers du fait, après la chute du gouvernement Barnier. L'écart de taux entre la France et l'Allemagne a ainsi légèrement augmenté et son niveau actuel continue de refléter le supplément de rendement exigé par les investisseurs dans un contexte budgétaire dégradé. La nomination (à deux reprises) de Sébastien Lecornu n'a pas encore permis de trouver une solution à l'équation budgétaire, qui reste suspendue à un compromis entre les parties prenantes. En zone Euro, l'inflation totale est passée de 2,4% sur un an fin 2024 à 2,1% en novembre 2025. Les dernières prévisions du consensus disponibles à date tablent sur une croissance économique de 1,4% sur l'ensemble de l'année 2025.

L'actualité géopolitique a également été chargée en seconde partie d'année, au regard des vives tensions qui ont opposé l'Iran et Israël, ayant menée à une frappe de missiles américaine sur les trois principaux sites nucléaires iraniens, Ispahan, Natanz et Fordo. De nombreux allers retours sur le conflit entre la Russie et l'Ukraine ont également eu lieu et de multiples rencontres se sont déroulées, notamment celle entre Vladimir Putin et Donald Trump. A fin 2025, aucun accord de paix ou de cessez-le-feu n'ont néanmoins été décrétés.

Prise au piège par la politique et ses implications pour l'économie américaine, la Fed a dans un premier temps opté pour un *statuquo,* avant de favoriser l'emploi au détriment de l'inflation dans son évaluation de la balance des risques. Le signal de la reprise de l'ajustement de politique monétaire a été donné par Jerome Powell à l'occasion du Symposium de Jackson Hole durant le mois d'août. Dans le prolongement, la Fed a baissé ses taux de 0,25% le 17 septembre 2025 puis deux autres fois en octobre et en décembre. En parallèle, les pressions politiques exercées par D. Trump à l'encontre de l'institution n'ont cessé de s'intensifier. L'étau s'est resserré sur Jerome Powell (actuel président de la Fed), dont le mandat arrive à son terme en mai prochain. Au cours de l'été, la démission surprise d'une des membres du comité de politique monétaire (Adriana Kugler) a débouché sur la nomination de Stephen Miran, conseiller économique de D. Trump et architecte de la stratégie autour des droits de douane. Des accusations de fraude immobilière pèsent également sur Lisa Cook (membre votante au sein de la Fed) et le président américain a, par tous les moyens, cherché à la renvoyer. Enfin concernant le remplaçant de J. Powell, plusieurs noms circulent, dont notamment Christopher Waller (actuel membre votant de la Fed, nommé par D. Trump en 2020), qui s'est montré favorable à la reprise de l'assouplissement monétaire. Kevin Hasset, proche conseiller économique de D. Trump, est également pressenti. A fin décembre 2025, le taux directeur de la Fed se situe ainsi sur une fourchette comprise entre 3,50%-3,75%.

La BCE a quant à elle procédé à quatre baisses de taux en 2025 et a ensuite opté pour un statu quo à partir du mois de juin 2025, en raison de la stabilité de l'inflation autour de 2% et du redressement conjoncturel semblant se dessiner. A fin décembre 2025, le taux de facilité de dépôt de la BCE se situe à 2%.

Politique de gestion

Objectif de gestion

Le FCPE est un fonds solidaire individualisé de groupe ouvert aux salariés et autres souscripteurs des entités du groupe Orange qui a pour objectif d'optimiser la performance d'un portefeuille investi en actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro et géré de façon discrétionnaire sur le thème du développement durable. Par ailleurs, l'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC. L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

L'indicateur composite de référence de l'OPC est le suivant : 65% FCI EMU 200 (cours de clôture et dividendes nets réinvestis) ; 25% Barclays Euro Aggregate 3-5 ans Total Return (cours de clôture et coupons nets réinvestis) ; 10% €STR.

La gestion financière de l'OPC ne vise pas à répliquer cet indice, l'OPC n'étant ni indiciel ni à référence indicielle. Cet indice ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement de l'OPC mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le risque qu'il peut attendre de son investissement dans l'OPC.

Allocation au cours de l'exercice

Rappelons que le FCPE est en permanence exposé à 60 % au minimum de son actif net et 70% au maximum de son actif net aux actions cotées émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro et, dans la limite de 20% de cette poche, dans un ou plusieurs des pays européens suivants : Royaume-Uni, Suisse, Suède, Danemark et Norvège. L'univers d'investissement est composé essentiellement des grandes et moyennes capitalisations boursières et pourra comporter, dans la limite de 20% de l'actif, des petites valeurs bien adaptées aux thèmes d'investissement recherchés. Dans ce cadre, l'exposition au risque de change est autorisée dans la limite de 20% de la poche actions. L'exposition hors euro & Suède & Danemark est de 10% maximum. L'exposition minimale des actions zone euro + Suède & Danemark est de 60%.
Au cours de l'exercice, le pourcentage d'exposition « action » est demeuré compris entre 64% et 68%.
Le portefeuille peut également être investi, en direct, dans la limite de 35% maximum de l'actif net (40% avec les instruments de taux choisis au titre de la poche solidaire), en instruments de taux (obligations, titres de créance négociables et instruments du marché monétaire), libellés en euros et émis par des Etats souverains de la zone Euro et/ou par des entreprises publiques, parapubliques ou privées situées au sein de la zone Euro et répondant aux critères de sélection du filtre ISR.
La sensibilité du portefeuille au risque de taux est demeurée contenue (creux de 0.87 et pic de 1.19 au cours de l'exercice, 1.04 le 31/12/2024 et 0.89 le 31/12/2025).

Performances

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la valeur liquidative de DYNAMIS SOLIDAIRE ISR a progressé de +9.03% alors que celle de son indice de référence progresse de +16.69%.

La performance passée ne préjuge pas des performances futures.

Les éléments suivants expliquent principalement la sous-performance de la poche actions vs l'indice actions FCI EMU 200 : +11,64% vs +24,77% (performances brutes, source Bloomberg en cours de clôture pour Dynamis Solidaire ISR). La sous-performance des thématiques durables vs l'indice ainsi que la non-éligibilité des principaux moteurs de performance expliquent principalement l'écart de performance. Les principaux segments porteurs n'étant pas éligibles (défense, banques, énergie, transport, métaux etc) comme sur les exercices 2023 et 2024.
Le Top 20 de l'indice, qui représente +15.6% de performance soit près des 2/3 de la performance de l'indice ne fait ressortir que 5 titres éligibles (thématique + ISR) : Iberdrola, Siemens, Allianz, Siemens Energy et ASML. Nous avions 3 titres (ASML, Siemens et Iberdrola), Iberdrola ayant été cédé en mars.

Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés.

- Taux : la remontée des taux longs et la pentification de la courbe des taux a une nouvelle fois pesé sur les segments croissance/qualité, les investisseurs privilégiant les segments value & cycliques de la cote, à l'image des banques par exemple – non éligibles à la poche actions
- Le plan de défense allemand annoncé en début d'année a résulté en une forte progression du secteur sur l'ensemble de l'année, non éligible à la poche actions
- Les tarifs Trump annoncés en avril ont également pesé sur les groupes internationaux, principalement présents en portefeuille. Les segments domestiques (majoritairement non éligibles car : médias, télécoms, défense, banques, distribution) ont ainsi été recherchés
- La hausse des prix de la majorité des métaux industriels et précieux ont aussi résulté en une hausse sensible des groupes liés aux métaux, essentiellement non éligibles (ex : ArcelorMittal) à la poche action

- La contre-performance de certaines thématiques, notamment la nutrition et les équipements médicaux. Les deux segments souffrent à la fois d'une demande en berne pour certains acteurs, d'un pricing plus difficile et – pour ceux qui sont exposés à la Chine – d'une plus forte concurrence et d'une demande qui ne repart toujours pas malgré deux années consécutives de baisse.

L'ensemble des contributions négatives sont :
- Les équipements médicaux (demande, concurrence, Chine) : Amplifon, Gerresheimer, Coloplast, Straumann, Siemens Healthineers, Carl Zeiss
- La nutrition (pricing, demande) : Symrise, Corbion
- L'ingénierie & la pharma (normalisation de la croissance) : Arcadis, Sweco / Recordati
- Le software (craintes de concurrence de l'IA) : Dassault Systèmes, Nemetschek
- Le testing, certification & inspection (défensives non recherchées par les investisseurs) : Intertek, Dynamis
- Groupes fortement exposés à la France (incertitudes politiques & budgétaires) : Assystem, Séché Environnement
- Groupes exposés au ralentissement de certains marchés finaux : Spirax

Les principales contributions positives se concentrent autour :
- Des groupes principalement présents en zone euro : Spie, Elia Group, Generali, Hera
- Les champions industriels & technologiques exposés aux data centers/AI et/ou à l'électrification : Prysmian, ASML, Rexel, Siemens
- Les OPA : Spectris
- Les groupes qui bénéficient d'une accélération de leur croissance : EssilorLuxottica, GTT
- Les renouvelables (espoirs sur les data centers, velléités de sortie de cote, cessions d'actifs) : Solaria, Acciona Energias
- Les groupes qui bénéficient d'une reprise de la croissance : Smith & Nephew

Principales ventes sur l'année :
- Prises profits sur les groupes dont le niveau de concurrence s'intensifie
 - Biomérieux & Qiagen dans le diagnostic en janvier
 - Smith & Nephew dans les équipements médicaux en septembre
 - EssilorLuxottica en décembre

- Prises de profits sur les services aux collectivités en grande partie régulées dont la revalorisation tient compte à la fois d'un cadre réglementaire visible, d'une forme de stabilisation des taux d'intérêts : SNAM en février, Iberdrola en mars, Enagas en octobre et Hera en Novembre

- Prises de profits sur l'acteur de renouvelables Solaria en amont de son CMD en raison d'attentes devenues élevées sur les promesses de développement des data centers comme relais de croissance pour le groupe ainsi que les différents partenariats

- Les prises de bénéfices suite à des OPA : Esker en Mars et Spectris en Juin

- Les cessions de titres en raison de marchés finaux en grande partie encore sinistrés et donc la reprise semble encore incertaine à ce stade : Signify (éclairage) en juillet, Mersen (matériaux spéciaux et composants de puissance électrique) en octobre

- Gerresheimer (équipements médicaux) en septembre, en raison à la fois d'irrégularités comptables détectées par la BAFIN en Allemagne et d'avertissements sur résultats

Principaux achats sur l'année :
- Les grands groupes industriels mondialisés bénéficiant de différents cycles, marchés finaux & géographies ainsi qu'un bilan confortable pour poursuivre à la fois ses investissements organiques & externes : Siemens en janvier, Vinci en février

- Les titres dont le niveau de valorisation est devenu plus attractif en raison d'un derating issu de la faiblesse de la croissance qui devrait, a priori se stabiliser voire rebondir en 2026
 - Ingrédients : Symrise (février)
 - Construction : Aalberts & Kingpsan (novembre)

- Les groupes dont le profil de croissance continue d'être attractif et ne montrant pas de signes de décélération
 - Maladies rares : Recordati
 - Imagerie médicale : Sectra
 - Ingénierie : Sweco
 - Software pour le secteur de la construction principalement : Nemetschek

Taux :
Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la valeur liquidative de DYNAMIS SOLIDAIRE ISR a progressé de +9.03% alors que celle de son indice de référence a augmenté de +16.69%.

La poche hors actions a progressé de 4.18% et donc enregistré une sur-performance par rapport à son indice de référence composite (10% ESTER +2.24% et 25% Barclays Euro Aggregate 3-5 ans Total Return +2.86% soit un composite de 2.68%).

Cette différence s'explique par le poids des obligations privées qui ont connu un bien meilleur sort que celui des emprunts souverains. Sur une poche maturité similaire (3-5 ans) les obligations privées progressent de 3.68%, les obligations souveraines de 2.48% et l'indice composite de 2.86%.

Le choix d'une allocation privilégiant les obligations privées au détriment des obligations souveraines et des placements monétaires a donc été judicieux.

Perspectives

Actions :

Les résultats globalement rassurants permettent de demeurer positifs sur la classe actions, avec néanmoins un biais prudent maintenu sur les Etats-Unis qui pourrait voir l'inflation revenir (impact tarifs), davantage de "bruit" provenant de la FED à l'approche de la fin du mandat de J. Powell et des valorisations toujours élevées qui laissent peu de place à la déception. Le biais plus positif sur l'Europe est maintenu avec des anticipations plus favorables sur la croissance économique en zone euro.

Les thématiques durables devraient avoir des trajectoires une nouvelle fois contrastées dans les mois qui suivent, encore pénalisées par un manque de clarté tarifaire, des problématiques de demande sur certains sous-segments au sein de la santé.

Néanmoins, en séquentiel, davantage de visibilité devrait progressivement se cristalliser sur certains segments industriels pénalisés en 2025 par l'attentisme des donneurs d'ordre, pouvant ainsi donner lieu à une accélération des prises de commandes.

Le rajout à venir en mars 2026 de deux thématiques durables (protection et bien-être) devrait également offrir une plus grande diversification thématique et sectorielle permettant notamment de se positionner sur des assureurs et groupes de consommation.

Catalyseurs

Les principaux catalyseurs pour 2026 seraient :

- **La poursuite de la surperformance du reste du monde** vs Etats-Unis en euro (scénario ECOFI) avec l'inflexion sous-estimée par le marché de la croissance en zone euro
- **Le rebond de la qualité (estimation interne d'autour de 84% du fonds)** après une sous-performance significative en Europe notamment depuis 3 ans (sous-performance de près de 16 points sur 3 ans).
- **Les stimulus gouvernementaux** qui viendraient soutenir les CAPEX et groupes industriels (le fonds a une exposition de 43% au secteur industrie)
- **Le rebond de la demande dans des secteurs sous pression depuis 3 ans, ex :** santé, renouvelables
- **La reprise plus marquée du M&A** après une année terne en volumes en 2025

Les principaux risques

- **Les risques de remontée des taux longs** (risque d'inflation plus « sticky » aux Etats-Unis et risques sur une politique BCE plus « hawkish » sur le S2, le scénario d'ECOFI sera prochainement affiné è cela favorisera de nouveau les segments les plus value de la cote (télécoms, énergie, banques etc)
- **La poursuite de l'embellie sur l'IA**
- **Géopolitiques / Exogènes / Règlementaires**
- **Un marché « risk on » sur le « low quality »** cf tech non profitable etc.

De manière générale sur les marchés actions

Les principales hypothèses retenues sont :

- Hypothèses retenues
- Un moteur « baisse des taux longs » qui ne sera pas …
- Reprise du cycle sous-estimée pour la zone euro
- Pas de durcissement de la guerre commerciale
- Une demande finale du consommateur qui demeure « poussive »
- « Size still matters » : afin de prendre des PdM, pouvoir faire du M&A, des investissements organiques, choyer l'actionnaire etc.
- La régionalisation / diversification de la supply chain & reshoring/souveraineté demeureront des tendances de fonds

Les principaux risques baissiers en absolu seraient a priori :

- Consensuel : des investisseurs institutionnels & retail quasi unanimement positifs sur la classe d'actifs pour 2026 (graph gauche)
- Une perte de crédibilité de la Réserve Fédérale et/ou des « erreurs » de politique monétaire cf sous-estimation de l'inflation
- Reprise du cycle plus modérée qu'escompté en zone euro
- Un revirement sur les CAPEX d'Infra AI et un derating de la thématique (graph droite)
- Durcissement de la guerre commerciale Etats-Unis/Europe/Chine
- Une demande finale qui demeure structurellement sous son niveau normatif historique sur plusieurs segments (ex : équipements médicaux, consommation en Chine etc)
- Disruption AI plus « douloureuse » pour plusieurs secteurs

Taux

L'incertitude entourant la politique commerciale de D. Trump a diminué, mais les effets négatifs de ces mesures commencent à se faire ressentir. Hors investissements dans l'IA, nous continuons d'anticiper un ralentissement de l'activité à court terme, suivie d'une réaccélération permise grâce à l'atténuation du « choc Trump » et aux baisses de taux de la Fed effectuées en 2025.

Les données économiques récentes ont montré une légère détérioration de l'activité en zone Euro. Cette situation devrait se prolonger en début d'année du fait des effets retardés des droits de douane américains. Les retombées positives du plan allemand, la baisse de l'inflation et la hausse des

revenus réels, ainsi que l'impulsion donnée par les baisses de taux passées de la BCE devraient cependant permettre à la zone Euro d'enregistrer une croissance légèrement au-dessus de son potentiel en 2026.
A court terme, l'inflation en zone Euro devrait passer en-dessous de 2% du fait de la baisse des prix de l'énergie. Des bases de comparaison moins favorables, le déploiement du plan allemand et l'inflexion du cycle économique devraient ensuite permettre un retour à 2%.
Aux Etats-Unis, la désinflation devrait se poursuivre lentement. L'augmentation des droits de douane et la réaccélération de l'activité pourraient exercer des pressions haussières sur l'inflation tandis que certaines catégories des services exerceraient une pression opposée.

Les données économiques et celles de l'inflation devraient relancer le débat sur la possibilité d'une baisse de taux de la BCE au cours du premier trimestre. Nous nous attendons cependant au maintien du statu quo compte tenu de notre scénario économique.

La Fed devrait se montrer plus prudente dans la poursuite de son ajustement de politique monétaire, compte tenu de la moindre dégradation du marché de l'emploi et de l'incertitude entourant l'évolution de l'inflation. Nous prévoyons ainsi une à deux baisses de taux sur l'ensemble de l'année 2026. Le départ de J. Powell en mai prochain complexifie l'exercice de prévision, mais ne devrait pour autant pas changer la donne.

L'évolution à la hausse récente des taux longs américains traduit plusieurs phénomènes : l'effacement des anticipations de baisses de taux de la Fed à court terme, la relative bonne tenue de l'économie américaine, la baisse de l'inflation et les problématiques budgétaires. Les taux souverains européens évoluent dans un canal étroit, moyennant quelques disparités d'un pays à l'autre, sans échapper toutefois aux poussées en provenance des Etats-Unis.

A horizon 6 mois, les taux longs américains devraient encore suivre une trajectoire légèrement haussière, mais une partie du chemin que nous anticipions a été parcouru. Les taux européens devraient donc rester relativement stables, voire augmenter légèrement, ballotés entre la stabilité de l'inflation, le statuquo de la BCE, les problématiques budgétaires et la possible inflexion du cycle économique.

Nos anticipations à horizon 6 mois sur le taux à 2 ans allemand sont à 2,30%, en hausse par rapport aux dernières prévisions et aux niveaux actuels. Le scénario économique de reprise de la croissance nous amène à penser que les marchés pourraient commencer à anticiper des hausses de taux directeurs en toute fin 2026 et courant 2027. Nous anticipons un 10 ans allemand à 2.86% et un 5 ans atteignant 2.55%. Cette légère hausse accompagne la reprise économique tractée par l'Allemagne. Les annonces budgétaires allemandes de mars marquent en effet un changement structurel : elles vont se traduire par une forte augmentation des émissions et de meilleures perspectives de croissance. Après une forte hausse du spread 2/10 en 2025, la courbe pourrait commencer à s'aplatir surtout par la hausse du 2 ans, à 60bp contre 73bp actuellement. Les états de la zone devraient modérer leurs volumes d'émissions sur le très long terme afin de tenir compte notamment des changements réglementaires des fonds de pensions néerlandais.

Concernant les spreads dans la zone Euro : les dernières évolutions politiques en France nous amènent à maintenir nos prévisions concernant le spread France/Allemagne à 80 bp. Une situation de crise pourrait l'amener au-dessus de 100bp. Le spread Italie/Allemagne augmenterait aussi légèrement, pouvant de nouveau atteindre également 80bp.

Le marché primaire obligataire va être animé. L'amélioration de la conjoncture en Europe est un élément positif pour le marché obligataire privé. En dépit de marges de crédit réduites, le taux de portage est attractif ce qui devrait continuer à attirer des flux de capitaux.

Informations complémentaires

Structure du portefeuille

Le 31 décembre 2025, le portefeuille se répartit en 66.7% d'actions, 19.8% d'obligations, de 7.7% de titres solidaires, de 5.8% de monétaire et liquidités.

Techniques de gestion efficace

Informations relatives aux opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres et aux contrats financiers : néant.

Contrats financiers (dérivés listés et négociés de gré à gré) : pas de recours aux contrats financiers.

Utilisation de droits de vote au cours de l'exercice : non

Part des distributions éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts : Néant.

III. Informations règlementaires

Changements intervenus en cours d'exercice

Date du changement	Nature du changement
05 05 2025	Correction sur les frais de transaction
19 09 2025	Mise à jour label ISR
19 12 2025	Modification SRI

Synthèse des frais

- Part C

Frais de fonctionnement et de gestion	**0.45%**	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	**0%**	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0% 0%
Autres frais facturés à l'OPC	**0%**	
commissions de surperformance commissions de mouvement		0% 0%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	**0.45%**	

Evolution de la valeur liquidative

Libellé	VL au 31/12/2024	VL au 31/12/2025	Nombre de parts au 31/12/2025
Part C	38,55 €	42,03 €	5 548 690,10

Principaux mouvements de la période

Libellé Valeur	Acquisitions (€)	Ventes (€)
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	60 269 978,34	49 934 850,81
LVMH 3 07/03/32	3 479 805,00	3 478 640,00
LVMH 3,5 05/10/34	2 599 877,74	4 082 727,12
ESSILORLUXOTTICA	468 912,52	5 107 752,22
HERA SPA	983 712,71	4 482 563,57
SMITH & NEPHEW	514 118,22	4 504 101,42
VINCI	4 911 629,02	0,00
SIEMENS	4 853 723,46	0,00
ENAGAS	506 201,22	3 912 594,64
NEMETSCHEK	4 196 205,48	0,00

Opérations portant sur des titres pour lesquels les porteurs sont informés que le Crédit Coopératif ou Ecofi Investissements a un intérêt tout particulier :

Libellé	Devise	Quantité	Valeur boursière	% Actif Net
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE B	EUR	23 600	1 412 460,00	0.61
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	EUR	12 140	13 384 107,20	5.74

Pas d'existence de rétrocessions de commissions de mouvement s'ajoutant aux frais de courtage perçus par les intermédiaires.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres
- Exposition obtenue au travers des instruments financiers dérivés

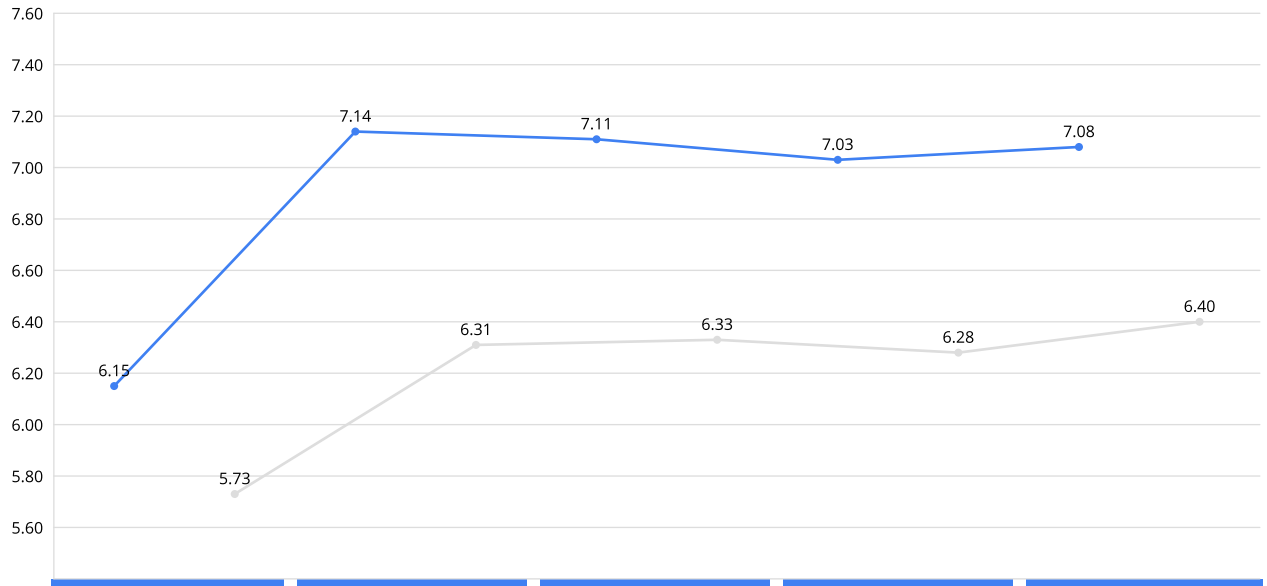
Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (règlement « SFTR »)

Au cours de l'exercice écoulé, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Informations extra-financières

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2019/2088 (dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation ») sur la publication d'informations en matière de durabilité (le « Règlement SFDR »), il est précisé qu'au 31/12/2025 en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7.08 sur une échelle de 0 à 10.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 6.15 et 7.14.



	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Note ESG	6.15	7.14	7.11	7.03	7.08
Note Univers	5.73	6.31	6.33	6.28	6.40

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour rappel :

Pour l'analyse ESG du portefeuille, la société de gestion retient une approche en amélioration de note par rapport à l'univers investissable : la note ESG de l'OPC doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

L'ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le processus de gestion sont accessibles sur le site internet : http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf.

Classification : il est précisé que les investissements issus de la sélection réalisée dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds en font un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le fonds relève dès lors de la définition visée à l'article 8 du Règlement SFDR.

Règlement « Taxonomie »

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2020/852 (dit « Règlement Taxonomie »), il est précisé qu'à la clôture de l'exercice, 23,85% de l'actif net du Fonds est investi dans des structures exerçant des activités économiques alignées au sens dudit règlement.

Méthode de calcul des % des encours alignés sur la taxonomie :
A partir des données communiquées par les émetteurs portant sur le % du CA provenant d'activités économiques considérées comme durables, le % des encours gérés alignés est calculé selon la formule :

$$\frac{\sum(\text{Quote-part de l'actif de l'émetteur} * \text{quote-part indicateur économique aligné sur la taxonomie})}{\text{Total des encours gérés}}$$

Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice, l'OPC a eu pour objectif d'exercer le plus souvent possible les droits de vote dont il disposait dans l'intérêt des porteurs. En 2025, 46 assemblées générales ont été concernées.

Dans la majorité des cas, ces droits ont été exercés par vote par correspondance des résolutions présentées à l'assemblée.

Politique de rémunération

La société de gestion a établi une politique de rémunération des collaborateurs.

Nous vous prions de trouver, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées au cours de l'exercice 2025 par ECOFI Investissements à son personnel ainsi que le nombre de bénéficiaires.

Rémunérations versées en 2025	Montant (en k€)	Bénéficiaires
Total	**6 404**	**76**
Dont fixe	5 213	76
Dont accessoires	455	71
Dont variable	736	56

En application du principe de proportionnalité et eu égard à sa taille, son organisation interne et à la complexité de son activité, ECOFI Investissements ne distingue pas les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion de l'ensemble des collaborateurs, considérant que tous les collaborateurs exercent des activités qui peuvent avoir une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion.

Aussi, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion, est identique aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

Gestion du risque de la liquidité

Afin de gérer le risque de liquidité du FCP, le département Risk Management de la société de gestion :
- intervient dès le lancement du FCP en s'assurant que la liquidité attendue de son univers d'investissement est cohérente avec les conditions de rachat des clients (durée de préavis, délai de paiement) dans des circonstances normales de marché ;
- valide toute décision de suspendre le calcul de valeur liquidative dans des circonstances exceptionnelles ;
- effectue un suivi régulier des actifs et du passif du FCP et réalise des simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles. Ces simulations permettent de déterminer si le FCP serait à même d'y faire face. Les simulations de crise sont régulièrement confrontées à la réalité des rachats constatés, afin de s'assurer de leur pertinence et, le cas échéant, de les renforcer ;
- en cas d'alerte découlant de ces simulations de crise, le Risk Management prend l'initiative pour mettre en place les mesures qui s'imposent. Il peut s'agir notamment d'un renforcement des règles internes de liquidité, d'une recommandation de la société de gestion de modifier les conditions de souscriptions/rachats du FCP ou de toute autre mesure permettant de rendre cohérents le profil de liquidité du FCP et sa politique de remboursement.

Par ailleurs, le FCPE communiquera le profil de risque du FCP ainsi que les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion dans son rapport annuel.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanent de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marchés, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque

stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Effet de levier

Effet de levier (méthode brute)	Effet de levier (méthode de l'engagement)
99.95	100.01

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

La politique de sélection des intermédiaires et contreparties définie par la société de gestion est disponible sur son site internet.
Aucun manquement au respect de cette procédure n'a été constaté au cours de l'exercice de l'OPC.

Politique de sélection et d'évaluation des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Délais de paiement

Les frais de gestion provisionnés dans l'OPC sont payés selon un échéancier déterminé par convention avec la société de gestion.

Rapport annuel du RCCI de la société de gestion

Il est rappelé que le rapport annuel du RCCI de la société de gestion est tenu à la disposition des porteurs du fonds.

Honoraires du Commissaire aux comptes

Sur l'exercice, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes (Forvis Mazars) au titre du FCP s'est élevé 2 410 euros HT.

IV. Rapport du Commissaire aux Comptes

45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCPE DYNAMIS SOLIDAIRE ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

FCPE DYNAMIS SOLIDAIRE ISR
12 boulevard de Pesaro
92 024 NANTERRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCPE DYNAMIS SOLIDAIRE ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) DYNAMIS SOLIDAIRE ISR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

Associé

V. Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**161 950 814,15**	**153 533 622,18**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	155 327 620,24	147 440 770,29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 623 193,91	6 092 851,89
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**75 429,73**	**75 408,25**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	75 429,73	75 408,25
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**49 591 327,72**	**56 868 301,30**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	46 221 663,15	54 009 295,39
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 369 664,57	2 859 005,91
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé	0,00	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**14 796 567,20**	**4 565 878,78**
OPCVM	13 384 107,20	2 835 161,74
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	1 412 460,00	1 730 717,04
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**6 500 944,35**	**5 777 585,92**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**232 915 083,15**	**220 820 796,43**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**170 109,68**	**238 675,23**
Comptes financiers	**163 657,95**	**225 588,34**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**333 767,63**	**464 263,57**
Total de l'actif I+II	**233 248 850,78**	**221 285 060,00**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	213 954 827,16	222 679 881,66
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	19 294 023,62	-1 532 647,76
Capitaux propres I	**233 248 850,78**	**221 147 233,90**
Passifs de financement II (*)	**0,00**	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**233 248 850,78**	**221 147 233,90**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**0,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	0,00	137 826,10
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	**0,00**	**137 826,10**
Total Passifs : I+II+III+IV	**233 248 850,78**	**221 285 060,00**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	3 578 107,49	3 943 945,18
Produits sur obligations	1 405 906,41	1 180 558,89
Produits sur titres de créances	0,00	17 434,01
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	59 040,22	88 372,77
Sous-total produits sur opérations financières	**5 043 054,12**	**5 230 310,85**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-4 680,79	-5 848,25
Sous-total charges sur opérations financières	**-4 680,79**	**-5 848,25**
Total revenus financiers nets (A)	**5 038 373,33**	**5 224 462,60**
Autres produits :		
Frais pris en charge par l'entreprise	1 037 872,09	1 001 617,63
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 037 872,09	-1 001 617,63
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	-2 463,40	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-2 463,40**	**0,00**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**5 035 909,93**	**5 224 462,60**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-113 110,40**	**84 430,12**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**4 922 799,53**	**5 308 892,72**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	8 770 882,70	3 142 236,95
Frais de transactions externes et frais de cession	16 190,61	1 587,51
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**8 787 073,31**	**3 143 824,46**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-162 776,29**	**-95 188,26**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**8 624 297,02**	**3 048 636,20**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	6 055 521,38	-10 300 623,44
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-15,76	801,98
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**6 055 505,62**	**-10 299 821,46**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-308 578,55**	**409 644,78**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**5 746 927,07**	**-9 890 176,68**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**19 294 023,62**	**-1 532 647,76**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l’OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCPE est un fonds solidaire individualisé de groupe ouvert aux salariés et autres souscripteurs des entités du groupe Orange qui a pour objectif d’optimiser la performance d’un portefeuille investi en actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro et géré de façon discrétionnaire sur le thème du développement durable.

Par ailleurs, l'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC. L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

Le prospectus / règlement de l’OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	163 277 267,65	168 790 679,29	207 460 835,50	221 147 233,90	233 248 850,78
Nombre de titres	4 025 311,917	4 656 467,177	5 343 212,124	5 735 259,049	5 548 690,104
Valeur liquidative unitaire	40,56	36,24	38,82	38,55	42,03
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,76	1,31	0,46	0,53	1,55
Capitalisation unitaire sur revenu	0,34	0,45	0,65	0,92	0,88

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X). A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

Le FCPE valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers
Titres de capital : les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base du dernier cours d'ouverture connu sur leur marché principal et, le cas échéant, convertis en euros suivant le cours des devises à Paris relevés à 13 heures 30 au jour de l'évaluation.

Titres de créance : les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de bourse ou de marché collationnées à 11 heures 30 sur la place et, le cas échéant, convertis en euros suivant le cours des devises à Paris relevés à 13 heures 30 au jour de l'évaluation.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :
- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Instruments du marché monétaire
Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché ;

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Valeurs mobilières non cotées
Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Concernant les valeurs mobilières émises par des entreprises solidaires non cotées :
- Les titres représentatifs de capital sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion sur les travaux des experts indépendants quand ils ont été désignés ou en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale en prenant le cas échéant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. S'agissant des parts sociales de coopératives, elles sont évaluées au maximum de la situation nette et de leur valeur nominale.
- Les titres représentatifs de créance sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. Toutefois des décotes peuvent être appliquées à cette évaluation si les modèles d'évaluation de la capacité de remboursement utilisés par la société de gestion indiquent un risque de non remboursement partiel ou total de la créance à la date d'échéance.

Billets à ordre souscrits par des entreprises solidaires dont l'OPC est bénéficiaire et créances
Les billets à ordre sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. Toutefois des décotes peuvent être appliquées à cette évaluation si les modèles d'évaluation de la capacité de remboursement utilisés par la société de gestion indiquent un risque de non remboursement partiel ou total de la créance à la date d'échéance.

OPC
Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier
Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués sur la base du cours d'ouverture.

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation. Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Dépôts
- Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises
Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres
Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCPE, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCPE a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées au FCPE ;
- des commissions de mouvement facturées au FCPE.

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème (TTC maximum)	Prise en charge FCPE/Entreprise
Frais de gestion financière*	Actif Net	0,60 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est inférieur ou égal à 5 millions d'euros. 0,50 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est supérieur à 5 et inférieur ou égal à 10 millions d'euros. 0,45 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est supérieur à 10 et inférieur ou égal à 30 millions d'euros. 0,40 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est supérieur à 30 millions d'euros.	Pris en charge par l'entreprise
Frais de fonctionnement et autres services* (CAC,dépositaire, délégataire comptable, distribution, avocats**)	Actif net	0,15 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est inférieur ou égal à 5 millions d'euros. 0,05 % TTC sur la totalité de l'encours si l'encours est supérieur à 5 millions d'euros.	Pris en charge par l'entreprise
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Néant	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

** Les frais de gestion financière et les frais externes à la société de gestion sont facturés à l'entreprise dans la limite d'un plafond global de 850000 € par exercice.*

*** Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité au FCPE et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.*

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion du FCPE en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre es post dans le rapport annuel du FCPE.

Les différents postes constituant les fris de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative et sont à la charge de l'Entreprise. Il est par ailleurs rappelé que les frais de transactions sont également à la charge de l'Entreprise. Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'un taux de TVA à 20%.

Les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres sont réalisées aux conditions de marché. La rémunération des prises en position profite au FCPE, celle de mises en pension est à sa charge. La Société de Gestion ne perçoit quant à elle aucune rémunération au titre de ces opérations.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part DYNAMIS SOLIDAIRE ISR	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**221 147 233,90**	**207 460 835,50**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	23 906 750,55	38 438 233,45
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-31 683 622,53	-22 820 300,65
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	5 035 909,93	5 224 462,60
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	8 787 073,31	3 143 824,46
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	6 055 505,62	-10 299 821,46
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**233 248 850,78**	**221 147 233,90**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	597 921,363	23 906 750,55
Parts rachetées durant l'exercice	-784 490,308	-31 683 622,53
Solde net des souscriptions/rachats	-186 568,945	-7 776 871,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 548 690,104	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
DYNAMIS SOLIDAIRE ISR FR0010855528	Capitalisation	Capitalisation	EUR	233 248 850,78	5 548 690,104	42,03

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	ITALIE	ALLEMAGNE	PAYS-BAS	SUEDE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	161 950,81	60 259,44	21 633,56	21 004,02	15 022,40	10 240,45
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**161 950,81**					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
FRANCE	75,43	0,00	24,88	50,55	75,43	0,00
Total	**75,43**	**0,00**	**24,88**	**50,55**	**75,43**	**0,00**

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	49 591,33	49 591,33	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	163,66	0,00	0,00	0,00	163,66
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**49 591,33**	**0,00**	**0,00**	**163,66**

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	50,00	503,71	6 869,78	13 440,96	27 671,23	1 055,65
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	163,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**163,66**	**50,00**	**503,71**	**6 869,78**	**13 440,96**	**27 671,23**	**1 055,65**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 SEK +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 DKK +/-	Devise 4 CHF +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	10 240,45	6 360,30	2 752,48	2 780,76	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	4,17	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13,69	18,71	66,91	0,62	1,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**10 254,14**	**6 383,18**	**2 819,39**	**2 781,38**	**1,00**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	75,43
Obligations et valeurs assimilées	46 171,67	0,00	3 419,66
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**46 171,67**	**0,00**	**3 495,09**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	14 922,73
	Autres créances	155 186,95
Total des créances		**170 109,68**
Dettes		
Total des dettes		**0,00**
Total des créances et des dettes		**170 109,68**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			14 796 567,20
	FR0011066059	ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part B	1 412 460,00
	FR0011048537	EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	13 384 107,20
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**14 796 567,20**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**4 922 799,53**	**5 308 892,72**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**4 922 799,53**	**5 308 892,72**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**4 922 799,53**	**5 308 892,72**

Part DYNAMIS SOLIDAIRE ISR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**4 922 799,53**	**5 308 892,72**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**4 922 799,53**	**5 308 892,72**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**4 922 799,53**	**5 308 892,72**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 922 799,53	5 308 892,72
Total	**4 922 799,53**	**5 308 892,72**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**8 624 297,02**	**3 048 636,20**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**8 624 297,02**	**3 048 636,20**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**8 624 297,02**	**3 048 636,20**

Part DYNAMIS SOLIDAIRE ISR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**8 624 297,02**	**3 048 636,20**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**8 624 297,02**	**3 048 636,20**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**8 624 297,02**	**3 048 636,20**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	8 624 297,02	3 048 636,20
Total	**8 624 297,02**	**3 048 636,20**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**161 950 814,15**	**69,44**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**155 327 620,24**	**66,60**
Assurance			**6 050 300,00**	**2,59**
GENERALI	EUR	170 000	6 050 300,00	2,59
Banques commerciales			**894 400,00**	**0,38**
ARISTON HOLDING NV	EUR	200 000	894 400,00	0,38
Conglomérats industriels			**5 667 600,00**	**2,43**
SIEMENS AG-REG	EUR	24 000	5 667 600,00	2,43
Construction et ingénierie			**7 030 703,23**	**3,01**
ARCADIS NV	EUR	100 000	3 570 000,00	1,53
SWECO AB-B SHS	SEK	250 000	3 460 703,23	1,48
Electricité			**5 515 000,00**	**2,36**
ELIA SYSTEM	EUR	50 000	5 515 000,00	2,36
Equipements électriques			**15 790 960,00**	**6,81**
ALSTOM	EUR	170 000	4 251 700,00	1,82
PRYSMIAN SPA	EUR	69 000	5 888 460,00	2,57
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	24 000	5 650 800,00	2,42
Equipements et fournitures médicaux			**14 602 834,51**	**6,26**
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	EUR	45 000	1 831 500,00	0,79
COLOPLAST-B	DKK	38 000	2 752 480,28	1,18
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	12 000	2 492 400,00	1,07
SECTRA AB-B SHS	SEK	80 000	1 846 694,08	0,79
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	65 000	2 899 000,00	1,24
STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	28 000	2 780 760,15	1,19
Hôtels, restaurants et loisirs			**4 406 400,00**	**1,89**
SPIE SA	EUR	90 000	4 406 400,00	1,89
Logiciels			**14 699 150,00**	**6,30**
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	75 000	1 794 750,00	0,77
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	25 000	3 920 000,00	1,68
NEMETSCHEK SE	EUR	40 000	3 700 000,00	1,59
VINCI SA	EUR	44 000	5 284 400,00	2,26
Machines			**13 857 832,90**	**5,94**
AALBERTS NV	EUR	90 000	2 538 000,00	1,09
ALFA LAVAL AB	SEK	115 000	4 933 049,95	2,11
GEA GROUP AG	EUR	70 000	4 018 000,00	1,72
SPIRAX GROUP PLC	GBP	30 000	2 368 782,95	1,02
Métaux et minerais			**1 420 000,00**	**0,61**
AMG CRITICAL MATERIALS N.V.	EUR	50 000	1 420 000,00	0,61
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**10 358 000,00**	**4,44**
AIR LIQUIDE SA	EUR	26 000	4 186 000,00	1,79
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	260 000	3 120 000,00	1,34
ERG SPA	EUR	140 000	3 052 000,00	1,31

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits alimentaires			**2 035 000,00**	**0,87**
CORBION NV	EUR	110 000	2 035 000,00	0,87
Produits chimiques			**6 388 920,00**	**2,74**
KEMIRA OYJ	EUR	180 000	3 501 000,00	1,50
SYMRISE AG	EUR	42 000	2 887 920,00	1,24
Produits pharmaceutiques			**5 280 300,00**	**2,26**
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA	EUR	65 000	3 147 300,00	1,35
VIRBAC SA	EUR	6 000	2 133 000,00	0,91
Produits pour l'industrie du bâtiment			**4 437 000,00**	**1,90**
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	60 000	4 437 000,00	1,90
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**5 459 400,00**	**2,34**
ASML HOLDING NV	EUR	6 000	5 459 400,00	2,34
Services aux collectivités			**5 652 500,00**	**2,42**
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	190 000	5 652 500,00	2,42
Services aux entreprises			**5 978 700,00**	**2,56**
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	180 000	4 010 400,00	1,72
SECHE ENVIRONNEMENT	EUR	27 000	1 968 300,00	0,84
Services aux professionnels			**11 867 519,60**	**5,09**
ASSYSTEM	EUR	58 000	2 436 000,00	1,04
BUREAU VERITAS SA	EUR	200 000	5 440 000,00	2,34
INTERTEK GROUP PLC	GBP	75 000	3 991 519,60	1,71
Services clientèle divers			**1 314 000,00**	**0,56**
BEFESA SA	EUR	45 000	1 314 000,00	0,56
Sociétés commerciales et de distribution			**4 020 000,00**	**1,72**
REXEL SA	EUR	120 000	4 020 000,00	1,72
Soins et autres services médicaux			**2 601 100,00**	**1,12**
AMPLIFON SPA	EUR	190 000	2 601 100,00	1,12
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**6 623 193,91**	**2,84**
Construction et ingénierie			**0,00**	**0,00**
BALUCHON	EUR	2 616	0,00	0,00
Gestion et promotion immobilière			**1 195 200,00**	**0,51**
FAMILLES SOLIDAIRES	EUR	475 000	490 200,00	0,21
HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE	EUR	4 700	705 000,00	0,30
Gestion immobilière et développement			**1 001 206,31**	**0,43**
LES FEVES AO	EUR	98 418	1 001 206,31	0,43
Services aux entreprises			**130 000,36**	**0,06**
SOLIDAR'MONDE	EUR	7 378	130 000,36	0,06
Services clientèle divers			**515 040,84**	**0,22**
NOVETAPE	EUR	4 692	515 040,84	0,22
Services financiers diversifiés			**3 385 304,80**	**1,45**
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	13 985	1 472 340,80	0,63
SIDI	EUR	2 632	400 064,00	0,17
SOLIFAP	EUR	1 700	912 900,00	0,39

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
URBAN SOLIDARITE INVESTISSEMENT SCA	EUR	1 200	600 000,00	0,26
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**396 441,60**	**0,17**
FONCIERE SOLIDAIRE VILLAGES VIVANTS	EUR	445 440	396 441,60	0,17
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			**75 429,73**	**0,03**
Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**75 429,73**	**0,03**
Construction et ingénierie			**24 875,89**	**0,01**
BALUCHON 4.0% 13-07-29 CV	EUR	98 000	24 875,89	0,01
Sociétés commerciales et de distribution			**50 553,84**	**0,02**
SOLIDARMONDE 2.3% 10-07-32 CV	EUR	2 838	50 553,84	0,02
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**49 591 327,72**	**21,26**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**46 221 663,15**	**19,82**
Assurance			**1 055 652,95**	**0,45**
AXA 4.25% 10-03-43 EMTN	EUR	1 000 000	1 055 652,95	0,45
Banques commerciales			**21 106 278,62**	**9,06**
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	500 000	540 063,05	0,23
BANKINTER 4.875% 13-09-31	EUR	600 000	651 402,62	0,28
BBVA 0.125% 24-03-27 EMTN	EUR	200 000	199 234,58	0,09
BELFIUS SANV 3.75% 22-01-29	EUR	1 000 000	1 055 873,42	0,45
BNP PAR 1.125% 15-01-32 EMTN	EUR	2 000 000	1 985 323,56	0,85
BNP PAR 2.88% 06-05-30 EMTN	EUR	900 000	914 055,84	0,39
BPCE 3.0% 19-07-26 EMTN	EUR	300 000	302 750,61	0,13
BPCE 3.125% 05-09-30 EMTN	EUR	400 000	403 164,08	0,17
BPCE 4.0% 20-01-34 EMTN	EUR	1 000 000	1 050 141,16	0,45
BPCE ISSUER 1.625% 02-03-29	EUR	200 000	197 936,37	0,08
BQ POSTALE 4.0% 03-05-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 054 008,49	0,45
CA 3.5% 23-12-32	EUR	1 000 000	989 383,89	0,42
CA 3.5% 26-09-34	EUR	300 000	296 951,98	0,13
CA 3.75% 23-01-31	EUR	500 000	528 150,34	0,23
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875% 11-03-33	EUR	800 000	668 045,42	0,29
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.875% 22-05-28	EUR	1 000 000	1 051 985,48	0,45
CRELAN 5.25% 23-01-32	EUR	2 000 000	2 260 231,92	0,99
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	EUR	1 400 000	1 416 619,53	0,61
RCI BANQUE 4.875% 02-10-29	EUR	1 000 000	1 073 958,36	0,46
SG 0.5% 12-06-29	EUR	300 000	284 046,18	0,12
SG 3.625% 13-11-30	EUR	1 000 000	1 017 603,70	0,44
UNICREDIT 3.8% 16-01-33 EMTN	EUR	1 000 000	1 048 599,79	0,45
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	500 000	543 795,96	0,23
VGP 4.25% 29-01-31	EUR	1 500 000	1 572 952,29	0,67
Crédit à la consommation			**743 796,99**	**0,32**
NT CONS FIN 3.75% 17-01-29	EUR	700 000	743 796,99	0,32
Electricité			**2 933 164,03**	**1,26**
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	700 000	727 321,91	0,31
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 3.125% 03-12-31	EUR	1 000 000	991 330,34	0,43
RTE EDF TRAN 2.75% 20-06-29	EUR	1 200 000	1 214 511,78	0,52

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FPI Hôtel et Lieu de Villégiature			**1 035 704,11**	**0,44**
COVIVIO HOTELS SCA 4.125% 23-05-33	EUR	1 000 000	1 035 704,11	0,44
Infrastructure de transports			**801 711,51**	**0,34**
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 3.125% 06-01-34	EUR	800 000	801 711,51	0,34
Machines			**50 000,00**	**0,02**
BRETAGNE ATELIERS 0.0% 30-04-28	EUR	4	50 000,00	0,02
Marchés de capitaux			**3 728 938,22**	**1,60**
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	500 000	539 596,06	0,23
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.25% 27-05-32	EUR	800 000	812 120,93	0,35
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.875% 18-10-31	EUR	200 000	217 410,27	0,09
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 5.0% 22-04-34	EUR	1 000 000	1 081 757,47	0,46
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.625% 07-02-29	EUR	1 000 000	1 078 053,49	0,47
Media			**1 048 173,42**	**0,45**
IPSOS 3.75% 22-01-30	EUR	1 000 000	1 048 173,42	0,45
Pétrole et gaz			**2 232 512,28**	**0,96**
TEREGA 0.875% 17-09-30	EUR	800 000	717 137,59	0,31
TEREGA 4.0% 17-09-34	EUR	1 500 000	1 515 374,69	0,65
Services aux collectivités			**1 204 671,12**	**0,52**
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.0% 30-09-31	EUR	1 200 000	1 204 671,12	0,52
Services clientèle divers			**722 769,71**	**0,31**
AYVENS 3.25% 19-02-30	EUR	700 000	722 769,71	0,31
Services financiers diversifiés			**8 010 433,82**	**3,43**
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1.375% 16-07-28	EUR	500 000	488 258,56	0,21
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.375% 11-01-34	EUR	1 000 000	1 065 140,82	0,46
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.75% 10-11-31	EUR	800 000	855 242,14	0,37
CRITERIA CAIXAHOLDING SAU 3.5% 02-10-29	EUR	1 000 000	1 024 109,59	0,44
EXOR NV 3.75% 14-02-33	EUR	2 000 000	2 076 120,82	0,88
SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 3.707% 13-11-33	EUR	1 500 000	1 493 359,15	0,64
WENDEL 3.75% 11-08-33	EUR	1 000 000	1 008 202,74	0,43
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			**1 547 856,37**	**0,66**
SAS NERVAL 3.625% 20-07-28	EUR	1 500 000	1 547 856,37	0,66
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**3 369 664,57**	**1,44**
Services aux collectivités			**1 751 111,11**	**0,74**
ACTED 2.5% 15-12-28	EUR	1 000 000	1 001 111,11	0,42
SOLIDARITES INTL 3.0% 15-12-28	EUR	750 000	750 000,00	0,32
Services aux professionnels			**1 061 950,45**	**0,46**
ADIE ASS FOR DROIT A L INITIATIVE E 1.5% 01-03-29	EUR	500 000	506 267,12	0,22
APTIC TPA19 5.5% 26-04-26	EUR	400	50 000,00	0,02
SAPRENA 4.4% 29-09-32	EUR	5 000	505 683,33	0,22
Services clientèle divers			**401 030,41**	**0,17**
BIBLIOTHEQUES SANS FRONTIERES 4.35% 17-10-29	EUR	200 000	200 071,51	0,08
UCPA CENTRE DE LOISIRS 2.5% 27-10-26	EUR	200 000	200 958,90	0,09
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**155 572,60**	**0,07**
FONCIERE SOLIDAIRE VILLAGES VIVANTS 4.0% 26-11-30	EUR	150 000	155 572,60	0,07

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			**14 796 567,20**	**6,34**
OPCVM			**13 384 107,20**	**5,73**
Gestion collective			**13 384 107,20**	**5,73**
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	EUR	12 140	13 384 107,20	5,73
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			**1 412 460,00**	**0,61**
Gestion collective			**1 412 460,00**	**0,61**
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE Part B	EUR	23 600	1 412 460,00	0,61
AUTRES ACTIFS ÉLIGIBLES			**6 500 944,35**	**2,79**
Total			**232 915 083,15**	**99,86**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	232 915 083,15
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	333 767,63
Autres passifs (-)	0,00
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**233 248 850,78**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part DYNAMIS SOLIDAIRE ISR	EUR	5 548 690,104	42,03

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
DYNAMIS SOLIDAIRE ISR

Identifiant d'entité juridique: 9695008FB0PQGL3D3567

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : **%**

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: %**

☒ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 98.9475% d'investissements durables :

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit financier a intégré de façon systématique une stratégie d'investissement socialement responsable par l'application de la méthodologie propriétaire d'Ecofi Investissements, PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement).
L'application de cette méthodologie d'analyse et de notation ESG a influencé de façon significative la sélection des instruments dans lesquels le produit financier a investi et s'est déclinée comme suit :

Stratégie d'exclusions normatives et sectorielles :
L'OPC a exclu de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.

Sélection des émetteurs au regard de leur note PRISME :
La performance ESG des émetteurs est obtenue selon une approche « best in universe » et se fonde sur la note PRISME des émetteurs. Elle inclut l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research avec une surpondération de 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine E, S et G) :

- Pour le domaine Environnement : Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité ;
- Pour le domaine Social : Non-discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5 ;
- Pour le domaine Gouvernance : Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA, Rejet des paradis fiscaux, Rémunérations liées à des facteurs ESG.

Au sein de cette note, les trois domaines E, S et G sont équipondérés. En fonction de leur note PRISME (comprise entre 0 et 10, 10 étant la meilleure note), les émetteurs sont répartis en déciles (le décile 1 intégrant les émetteurs les mieux notés).
L'OPC a investi dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 8 et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes.

Gestion des émetteurs controversés :
Les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie ont été exclus.

Par ailleurs, le produit financier a intégré l'intensité carbone dans son objectif de gestion avec pour objectif que celle-ci soit inférieure à celle de son univers d'investissement.

Le produit financier est labélisé Finansol. A ce titre, il a également contribué à la dotation en moyens financiers de personnes morales françaises ou européennes non cotées ayant la qualité d'acteurs solidaires.

Le produit financier avait également pour objectif de contribuer à l'ODD 5 (égalité des sexes) des Nations Unies en veillant à avoir un pourcentage d'actifs d'alignés sur cet ODD supérieur à celui de son univers d'investissement.

Bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, le produit financier avait également pour objectif de réaliser des investissements durables à hauteur de 25% de son actif net.

○ ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable ont réalisé les performances suivantes sur la période de référence :

Note PRISME
Le taux de couverture d'analyse ESG des valeurs en portefeuille a porté sur au moins 90% de l'actif net, hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, liquidités détenues à titre accessoire et actifs solidaires.
Sur la base de la méthodologie PRISME, une note par domaine E, S et G, et une note PRISME (comprise entre 0 et 10) ont été attribuées au produit financier et à son univers d'investissement. Sur la période de référence, la note PRISME du produit financier a été supérieure à celle de son univers d'investissement (7.08 contre 6.4 pour l'univers d'investissement).

Intensité et empreinte carbone :
Le produit financier a intégré, dans son objectif de gestion et le déploiement de sa stratégie d'investissement, l'intensité carbone, calculée avec les émissions scope 1 (émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production), scope 2 (émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie) et scope 3 (autres émissions indirectes liées à la chaine de production des biens et services en amont et à l'utilisation des biens et services en aval). Sur la période de référence, l'intensité carbone du produit financier a été inférieure à celle de son univers d'investissement (617.5220874 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires contre 875.614 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

Alignement avec les ODD
Sur la période écoulée, le pourcentage d'alignement du portefeuille a été surveillé pour 5 ODD des Nations Unies (ODD 3, ODD 5,ODD 7, ODD 8 et ODD 13). Le détail concernant cet indicateur est disponible dans le reporting du produit financier.

Par ailleurs, le produit financier est labélisé selon le référentiel du Label ISR soutenu par le Ministère de l'Economie et des Finances. A ce titre, il a respecté les contraintes d'investissement décrites par le Label ISR sur la période écoulée.

Le produit financier avait plus particulièrement pour objectif d'avoir un pourcentage d'alignement sur l'ODD 5 supérieur à celui de son univers d'investissement. Sur la période écoulé le pourcentage d'alignement du portefeuille a été supérieur à celui de son univers d'investissemment. Le détail concernant la performance de cet indicateur est disponible dans le reporting du produit financier.

Suivi des PAI :
Conformément au Règlement Délégue (UE) 2022/1288, le produit financier a suivi 16 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance obligatoires et deux indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs. La performance de ces indicateurs sur la période de référence figure en page suivante.

Des informations complémentaires sur les indicateurs d'impact du produit financier sont disponibles sur notre site internet.

○ ***et par rapport aux périodes précédentes ?***

Note PRISME
Sur la période de référence précédente, la note PRISME du produit financier a été supérieure à celle de son univers d'investissement (6.15 contre 5.73 sur 10).

Intensité carbone
Son intensité carbone a été inférieure à celle de son univers d'investissement (617.5220874 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1339.75 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

Suivi des PAI
Le produit financier a suivi 16 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance obligatoires et deux indicateurs facultatifs. La performance de ces indicateurs sur la période de référence précédente figure en page suivante.

○ ***Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?***

Le produit financier avait pour objectif de réaliser des investissements durables ayant un objectif social et/ou environnemental à hauteur de 25% minimum de son actif net. Les investissements durables ont représenté 98.9475% de l'actif net sur la période écoulée.

Les investissements durables ont été réalisés à travers :
- des investissements en titres d'émetteurs thématiques (i.e. émetteurs qui génèrent au moins 25% de leur chiffre d'affaires avec des activités liées à au moins une des thématiques du développement durable suivantes : énergies renouvelables, efficience énergétique, gestion des ressources et des déchets, santé et nutrition, services à la personne et éducation, testing, inspection et certification, éco-activités de la Taxonomie du label Greenfin)
- et/ou des investissements en titres d'émetteurs solidaires agréés ESUS ou répondant à l'article 2(17) du Règlement SFDR et/ou des investissements en titres d'émetteurs alignés avec le scénario climatique 1,5°C SDS de l'AIE selon la méthodologie d'ISS ESG
- et/ou d'investissements en obligations vertes ou d'utilité sociale (green bonds, social bonds, sustainable bonds certifiées selon l'ICMA).

Les émetteurs ainsi sélectionnés ont substantiellement contribué, par leur activité économique considérée comme durable selon les critères susvisés, à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux et sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Sur la période écoulée, les investissements durables réalisés par le produit financier n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durale sur le plan environnemental ou social (DNSH) car ils ont été évalués et sélectionnés en fonction de leur performance ESG.
La performance des émetteurs en portefeuille a été évaluée à travers les différents pans de la démarche ISR de la société de gestion :

- la méthodologie PRISME qui repose sur des exclusions sectorielles et normatives, une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur note PRISME et l'exclusion des émetteurs controversés ;
- l'intégration de l'intensité carbone dans l'objectif de gestion du produit financier ;
- la politique d'engagement actionnarial à travers le vote en assemblée générale et le dialogue avec les entreprises ;
- le suivi du pourcentage d'alignement du portefeuille avec 5 ODD des Nations Unies (ODD 3, 5, 7, 8 et 13) ;
- la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-il été pris en considération ?***

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en compte dans les différents pans de la démarche d'investissement socialement responsable de la société de gestion et notamment la méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME, la politique d'engagement actionnarial, l'intégration de l'intensité carbone dans l'objectif de gestion des OPC et le suivi de la performance des indicateurs d'impacts ESG.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principes directeurs de l'OCDE et les principes directeurs des Nations unies sont intégrés dans la méthodologie PRISME et le suivi des PAI sociaux.

La stratégie d'exclusions normatives et sectorielles, la note PRISME des émetteurs et le principe de gestion des controverses prennent en compte ces standards et excluent les sociétés impliquées dans des accusations de violations des principes mêmes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a suivi 16 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne ainsi que deux indicateurs additionnels : le nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et le taux d'accidents dans les sociétés concernées.

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité et Elément de mesure		Incidences N	Incidences N-1
1. Emissions de gaz à effet de serre	1.1 Emissions de GES de niveau 1 (en tonnes d'équivalents CO2)	986929.4105	1377949.607
	1.2 Emissions de GES de niveau 2 (en tonnes d'équivalents CO2)	503366.2006	550915.7931
	1.3 Emissions de GES de niveau 3 (en tonnes d'équivalents CO2)	12059171.84	12059171.84
	1. Emissions totales de GES	13693825.3	13940868.63
	2. Empreinte carbone (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis)	79860.525	97680.825000
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	617.5220874	852.4912049
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	5.38%	0.1315583465
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable (par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en % du total des sources d'énergie)	0.5978272459	0.00138000000
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements)	0.3418687502	0.907000
2. Biodiversité	7. Part d'investissements dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si leurs activités ont une incidence négative sur ces zones (en %))	0.1224607915	0
3. Eau	8. Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	11407.5834	0.3368981507
4. Déchets	9. Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	34852.5107	0
5. Les questions sociales et de personnel	10. Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (en %)	0	0
	11. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (en %)	0.0057573463	0
	12. Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	0.1246565788	
	13. Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39.73%	0.3729623879
	14. Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées telles que mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques (exprimée en %)	0	0
6. Environnement	15. Intensité de GES des pays d'investissement (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut)	0.0371062709	0.0745097645
7. Social	16. Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	0	0
8. Eau, déchets et autres matières	17. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2 du Règlement CE n°1893/2006 (sociétés productrices de produits chimiques)	0.0004655485	0.0153451235
9. Questions sociales et de personnel	18. Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0.0014003477	0.0055003814

Pour plus d'informations sur la prise en compte des principales incidences négatives, vous pouvez consulter la déclaration sur les incidences négatives en matière de durabilité disponible sur https://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/declaration-incidences_042021.pdf

Quels ont été les principaux investissements de ce produit ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion** d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	OPC, Liquidités & Autres	5.74	FRANCE
ASSICURAZIONI GENERALI	Financials	2.61	ITALY
PRYSMIAN	Industrials	2.56	ITALY
SIEMENS	Industrials	2.43	GERMANY
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Utilities	2.42	FRANCE
SCHNEIDER ELECTRIC_SE	Industrials	2.42	FRANCE
ELIA GROUP	Utilities	2.37	BELGIUM
ASML HOLDING	Information Technology	2.34	NETHERLANDS
BUREAU VERITAS	Industrials	2.33	FRANCE
VINCI	Industrials	2.27	FRANCE
ALFA LAVAL	Industrials	2.12	SWEDEN
KINGSPAN GROUP PLC	Industrials	1.9	IRELAND
SPIE SA	Industrials	1.89	FRANCE
ALSTOM	Industrials	1.82	FRANCE
AIR LIQUIDE	Materials	1.8	FRANCE

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

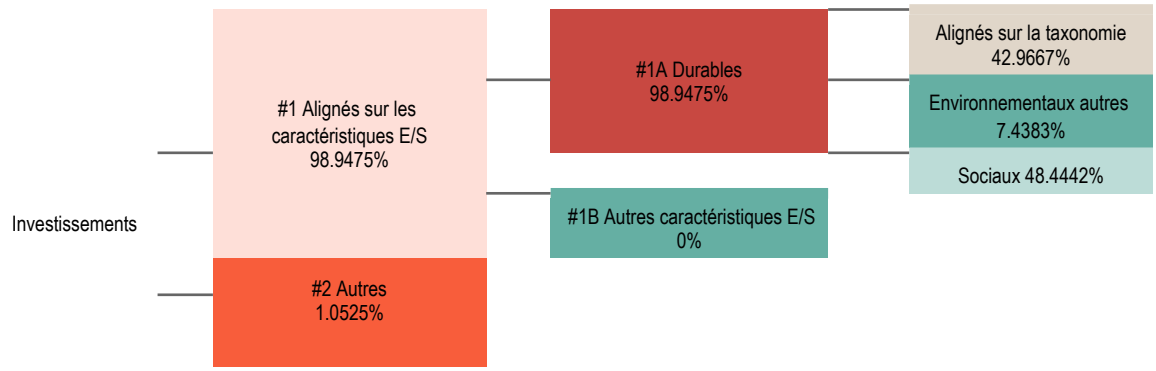
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.
En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

○ ***Quelle était l'allocation d'actifs ?***



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements duproduit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissement.

○ ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Secteurs	Poids en %
Industrials	33.51
Financials	16.33
Utilities	11.9
Health Care	9.65
Solidaire	7.11
OPC, Liquidités & Autres	6.4
Materials	6.02
Information Technology	4.7
Real Estate	1.78
Energy	1.68
Consumer Discretionary	0.46
Communication Services	0.45

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le pourcentage d'investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE a été de 42.9667%.

○ ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?***

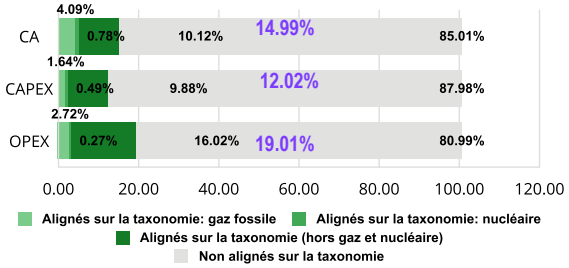
☒ Oui

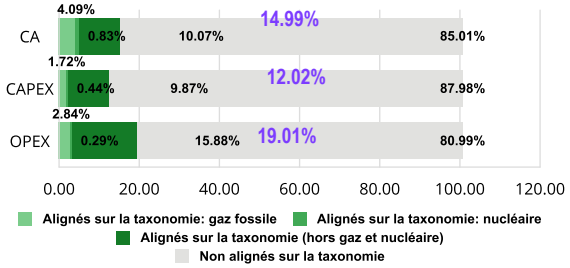
☒ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines (i.e. toutes les expositions souveraines) sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissement du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

○ ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Les données fiables concernant les activités transitoires et habilitantes n'étaient pas disponibles sur la période de référence écoulée.

○ ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?***

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 42.9667% sur la période de référence précédente.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'UE à hauteur de 42.9667% de son actif net.
Le reste des investissements durables n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements durables répondant à des objectifs environnementaux ou à des objectifs sociaux.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie ont été exclus.
Ces investissements ont pris la forme d'investissements en parts ou actions d'OPC externes, titres d'émetteurs non notés d'un point de vue ESG et/ou de liquidités. Ces investissements ont pris la forme d'investissements en parts ou actions d'OPC externes, titres d'émetteurs non notés d'un point de vue ESG et/ou de liquidités.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des mesures de contrôles pré-trade et post-trade quotidiens ont été mises en place pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales.
Ce dispositif de contrôle a été déployé à travers un outil propriétaire dédié à l'analyse extra-financière et intégré à la gestion, l'outil RISE.

Avant tout investissement, les titres sélectionnés doivent répondre aux critères extra-financiers appliqués au produit financier. Si le titre ne répond pas aux contraintes du processus ISR, il fait l'objet d'un blocage avant investissement.
Pendant et après la période d'investissement, un contrôle continu des contraintes extra-financières est assuré par l'équipe ISR et le département Contrôle et Reporting.

Les analyses et notations ESG sont mises à jour régulièrement par l'équipe ISR via l'outil RISE. L'analyse ESG porte sur 90% minimum de l'actif net du produit financier.

La société de gestion a également mis en place une politique d'engagement actionnarial à travers le vote en assemblée générale et le dialogue avec les entreprises. Cette politique reflète les thèmes ESG du produit financier et favorise un comportement socialement responsable des émetteurs en portefeuille. La politique de dialogue repose notamment sur l'Ecofi Engagement Quality Score qui permet d'évaluer la qualité des dialogues et le niveau de prises en compte des axes d'amélioration.
La politique de dialogue avec les entreprises privilégie le dialogue constructif avec les émetteurs. Elle repose notamment sur l'Ecofi Engagement Quality Score qui permet d'évaluer la qualité des dialogues et le niveau de prise en compte des axes d'amélioration proposés.
La politique d'engagement et le rapport de vote et dialogue sont disponibles sur notre site internet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif durable ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.